

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Ces Conditions Générales de Vente sont destinées à l'usage de la réservation de séjours dans la maison d'hôtes « LE FLORY'SUN » située 235 chemin du Petit Flory à Vedène 84270.

Le meilleur accueil sera réservé à nos hôtes. Les propriétaires s'engagent à assurer personnellement l'accueil des vacanciers avec toutes les attentions souhaitables permettant de faciliter leur séjour et la connaissance de la région.

1 - Acceptation des conditions générales de vente :

L'acceptation et le respect de ces conditions générales de vente sont réputés acquis dès le versement de l'acompte. Le non-respect des Conditions Générales de Vente et des consignes de savoir-vivre peut être considéré comme rupture de contrat à l'initiative du Client. En cas de départ anticipé du client, aucun remboursement ne peut être envisagé.

2 - Durée du séjour :

Le client signataire du présent contrat pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux.

3 - Conclusion du contrat :

Après réception de votre réservation, vous recevrez par courrier électronique le contrat et nous vous demandons de régler l'acompte dans un délai d'une semaine. La réservation est effective à la réception de l'acompte. En cas de non-paiement pendant la période spécifiée, les propriétaires se réservent le droit de disposer de la ou des chambre(s) d'hôtes. Il vous sera adressé une confirmation de la bonne réception de l'acompte.

Le versement de l'acompte peut s'effectuer :

- Par chèque bancaire (banque domiciliée en France, chèque à établir à l'ordre de Madame ALBERT-FOUAN),
- Par virement bancaire selon le RIB qui vous sera communiqué.

Les prix s'entendent toutes charges comprises hors taxes de séjour.

4 - Annulation par le Client :

Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée postale ou courrier électronique contact@leflorysun.com adressée aux propriétaires.

En cas d'annulation :

- Supérieure à 5 jours avant le début du séjour, les propriétaires conservent l'acompte versé et se réservent le droit de réclamer **le règlement total du séjour**.
- Inférieure ou égale à 5 jours avant le début du séjour entrainera le règlement de la globalité du séjour, dans la mesure où un nouveau client n'aura pas réservé pour la même durée et la même location.
- Les fermetures suite à une décision administrative seront traitées au cas par cas afin de respecter les exigences réglementaires.

En cas de séjour écourté, le prix correspondant au coût de l'hébergement reste intégralement acquis au propriétaire.



5 - Annulation par le Propriétaire :

Lorsqu'avant le début du séjour, le propriétaire annule ce séjour, il doit informer le client par lettre recommandée postale ou électronique. Le client sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, sera remboursé immédiatement des sommes versées. Il recevra en outre une indemnité égale au double des sommes versées.

6 - Tarifs :

La réservation en direct sur le site internet : <https://www.leflorysun.com> vous permet de bénéficier des meilleurs conditions tarifaires, sans frais de commission.

7 - Heure d'arrivée :

Le Client doit se présenter le jour précisé de la réservation entre 17 et 19 heures. En cas d'arrivée tardive ou différée, le client doit prévenir le propriétaire.

Sans préavis et si le Client ne se présente pas avant 19h00, le jour prévu de début de séjour, le présent contrat devient nul et les propriétaires peuvent disposer de la ou des chambre(s) d'hôtes. Le montant de l'acompte reste acquis aux propriétaires et le propriétaire se réserve le droit de réclamer l'intégralité du séjour.

8 - Heure de départ :

- Les chambres devront être libérées avant 10h00.

9 - Règlement du solde de l'hébergement :

- Le solde est à régler à l'arrivée à la maison d'hôtes.
- **Nous ne sommes pas équipés pour accepter les cartes bancaires.**
- Les consommations et les prestations supplémentaires non mentionnées dans le présent contrat seront à régler en fin de séjour au propriétaire.

10 - Taxe de séjour :

La taxe de séjour est un impôt local que le client doit acquitter auprès du propriétaire qui la reverse ensuite au trésor public. Cette taxe est due à partir de 18 ans.

11 - Changement de chambre :

Sans que le Client ne puisse se prévaloir d'aucune indemnité, les propriétaires se réservent la possibilité de changer la chambre initialement réservée par le Client par une chambre de même capacité. Dans un tel cas, le coût de la réservation reste inchangé.

12 - Capacité :

Le présent contrat est établi pour un nombre précis de personnes. Si le nombre de clients dépasse ce nombre, les propriétaires sont en droit de refuser les personnes supplémentaires. Ce refus ne pourra être en aucun cas être considéré comme une modification ou une rupture de contrat à l'initiative des propriétaires, de sorte qu'en cas de départ d'un nombre de clients supérieur à ceux refusés, aucun remboursement ne pourra être envisagé.

13 - Animaux :

Si nous aimons les animaux de compagnie, nous ne pouvons accepter les vôtres. Le contrat joint précise que le client ne peut séjourner en compagnie d'un animal domestique. En cas de non-respect de cette clause par le client, le prestataire peut refuser les animaux. Ce refus ne peut en aucun cas être considéré comme une modification ou une rupture du contrat à l'initiative du prestataire, de sorte qu'en cas de départ du client, aucun remboursement ne peut être envisagé.



14 - Utilisation des lieux :

Le respect d'un certain art de vivre est demandé à tous les hôtes de façon à garantir la quiétude du lieu et le confort de ses hôtes. En outre, il est demandé :

- **De ne pas fumer dans les chambres et à l'intérieur des bâtiments. Fumer est possible sur les terrasses extérieures et dans le jardin en utilisant les cendriers mis à disposition ou sur demande.**
- **De ne pas manger dans les chambres ni dans le pool house. Des endroits spécifiques sont à disposition à l'extérieur, nous consulter.**

Toute attitude ou propos irrespectueux envers les autres hôtes et/ou les propriétaires et sa famille peut entraîner l'annulation immédiate de la réservation sans aucune compensation.

Le Client s'engage à rendre les chambres en parfait état à la fin du séjour et à déclarer et assumer financièrement toute dégradation éventuelle dont il pourrait être responsable.

15 - Litige :

En cas de litige et à défaut d'accord à l'amiable, seules les autorités de résolution du litige du lieu dont dépendent les propriétaires seront compétentes.